

"Le Bridge est un diamant... " 2

3. Et si on essayait de voir l'Arbitre autrement ?

- "L'arbitre vous protège quand vous êtes lésés. Par sa bonne connaissance du règlement, il est le seul à pouvoir vous pénaliser en rétablissant au mieux l'équité. Il est votre conseiller et en tous cas le garant du bon déroulement du tournoi. Tans pis pour ceux qui ne le comprennent pas ! »
 - APPELEZ l'ARBITRE dès qu'une irrégularité ou une simple erreur se produit à votre table.. Ne vous sentez pas insultés si les Adversaires appellent l'Arbitre.
 - Refusez l'arbitrage des autres joueurs.
 - Autant nous tenons tous à garder au bridge son caractère convivial et nous fermons les yeux sur les petites erreurs des adversaires, les aidant à ne pas commettre de renonce, ne pénalisant pas les cartes prématurément montrées et restant même assez souple avec les entames hors tour autant il y a au moins 3 cas où **nous nous devons d'appeler l'arbitre** :
- 1- quand l'adversaire veut nous appliquer des pénalités, ou même nous adresse de véhéments reproches et que nous ne sommes pas convaincus d'avoir tort.
 - 2- quand nous nous estimons lésé par ce que nous pensons être une irrégularité adverse : soit nous avons tort et au moins nous apprenons quelque chose, soit nous avons raison et il serait malhonnête de favoriser l'adversaire fautif par rapport aux autres joueurs de sa ligne.
 - 3- lorsque nous ne savons plus trop quoi faire et sans que l'on sache trop qui est responsable à la table.
- Si vous continuez à ne jamais appeler l'arbitre, à qui cela profite t –il ? Aux joueurs peu scrupuleux, aux « petits chefs » qui pénalisent les autres".

"Nous , on s'arbitre tout seul", Extraits, Christian Burget, Le Bridgeur, Octobre 2001.
"Ne refusez pas l'aide de l'arbitre", Extraits, Christian Burget, Le Bridgeur, Octobre 2004.

N'oublions pas que le Bridge pratiqué par des joueurs et joueuses raisonnables (comme nous tous) doit toujours et avant tout être un JEU CONVIVIAL.

Pour aller plus loin

- ⇒ Code international du bridge 2003, Version française FFB, 156 pages.
- ⇒ Le treizième art, François Willard, Bridgessor, 112 pages, 1998.
- ⇒ Articles d'arbitrage de Christian Burget, dans le journal Le Bridgeur. A consulter sur internet, <http://usf.bridge.free.fr/bridge/loi/rubrique01.htm>